BnF Gallica

Le Moniteur du dessin, de l'architecture & des beaux-arts : revue mensuelle : organe des architectes, ingénieurs, [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Le Moniteur du dessin, de l'architecture & des beaux-arts : revue mensuelle : organe des architectes, ingénieurs, professeurs de dessin des industries artistiques et des candidats aux écoles du gouvernement / rédacteur en chef Alfred Keller. 1913-04-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

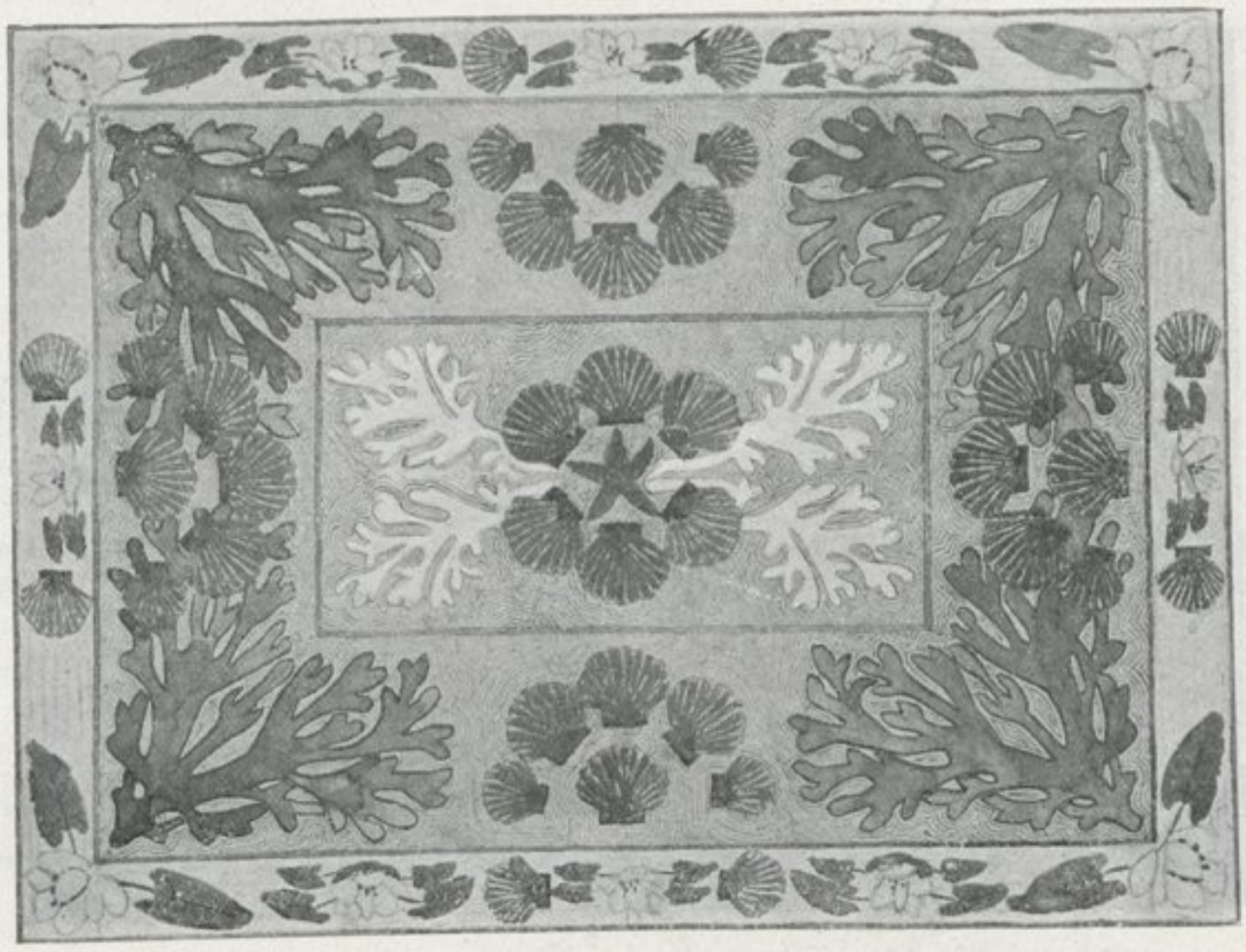
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Dessin de Mlle Suzanne Léger élève de Mme Lesou-Rives à Limoges



Les compositions des élèves de M. Marchand (Mende), que nous pourrions classer dans la 2e catégorie, ont fait l'admiration de tous. Le jury à tenu à exprimer sa grande satisfaction et a prié le secrétaire d'adresser des félicitations à M. Marchand pour la façon vraiment remarquable dont il comprend l'enseignement de la composition décorative.

Forcé de faire un choix le jury a arrêté le classement suivant :

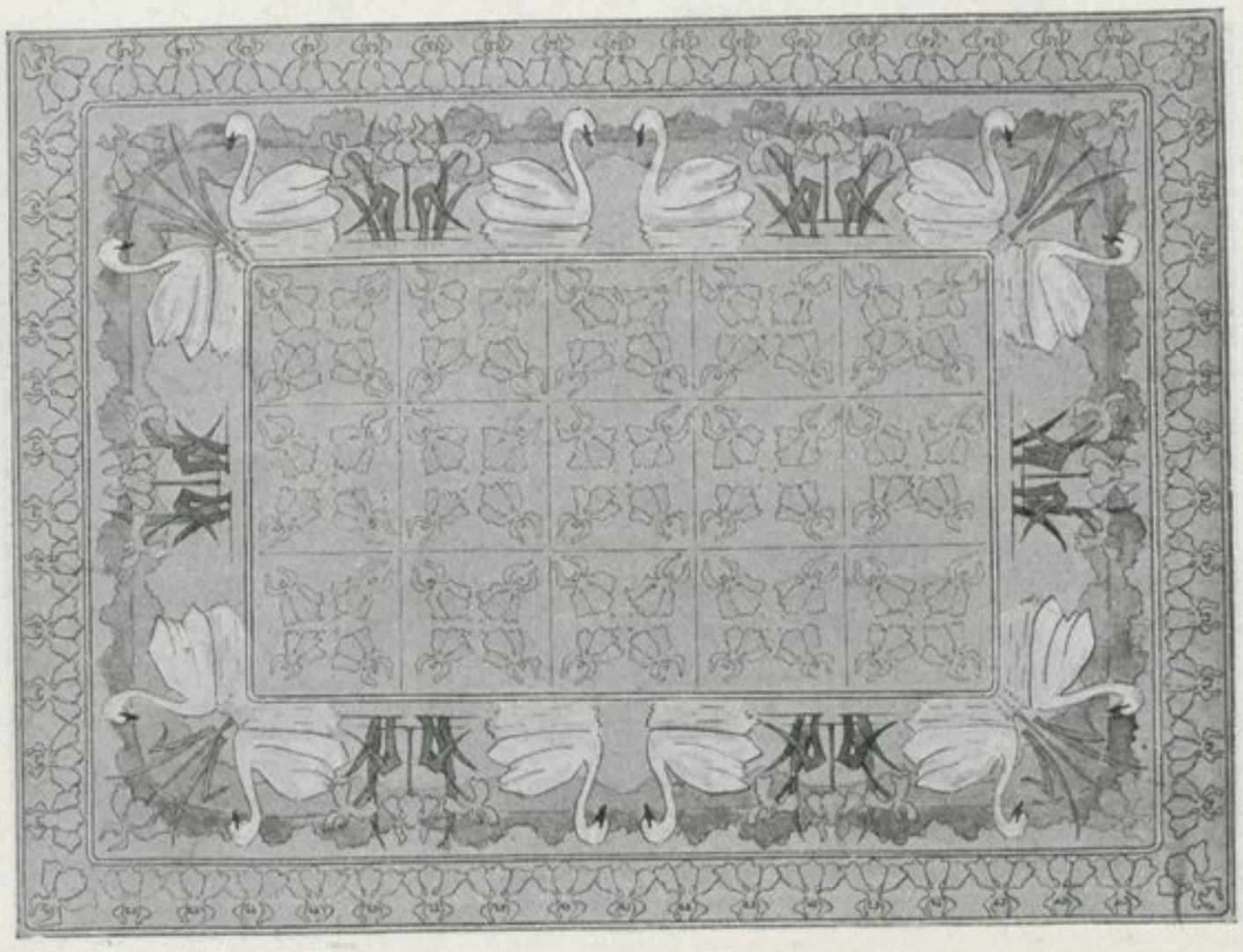
5 à 8 ans

Médaille de bronze : André Chaussepied.
Mention honorable : Germaine Fraise.
1 gravure de musée : Henriette Baron.

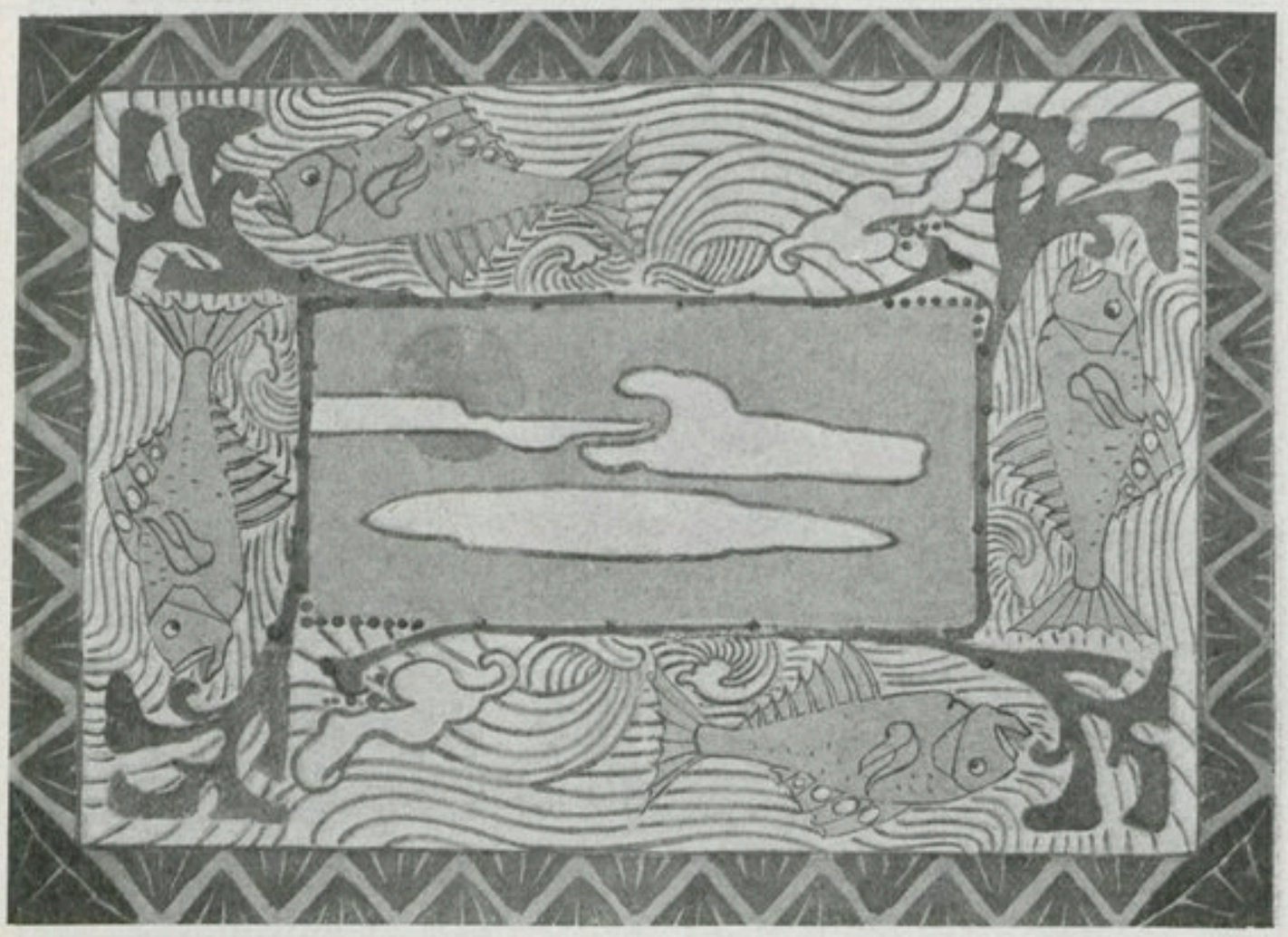
9 ans

Médaille de bronze : Magdeleine Fraise.
1 gravure de musée : Suzanne Chaussepied.
— — Agnès de Nazelle.

Mlle Louise Soulet (13 ans) élève de Mlle Sans à la Roche-sur-Yon



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Mlle Marie-Josèphe Thiéry élève de Mme Augeron La Rochelle

10 ans

Médaille de bronze : Marie Audas.
1 gravure : Jeanne Fraise.

11 ans

Diplômes de
Médaille d'argent : Raymond Roux.
— — Jean Balmitgère.
— *de bronze :* Madeleine Geoffroy.
1 gravure : Marguerite François.
— Madeleine Réveillé.

12 ans

Médaille d'argent : Antoinette Morisco.
— *de bronze :* Raymond Jasse.
— — Henriette Alexandre.
1 mention honorable : Madeleine Lincou.
— — V. Tourneur.

13 ans

Diplôme d'honneur : Madeleine Couturie.
— — Louise Soulet.
Médaille d'or : Marie-Josèphe Thiéry.
— E. Nurit.
Médaille d'argent : Renée Brizard.
— — Julia Lauraire.
— — Yvonne Garilland.
— — Georgette Mühlemann.
— — Robert Vaugouin.
1 gravure : Hélène Castan.



Ecole primaire supérieure de Lyon

Mlle Alice Arbassier élève de Mlle Rambeaud

14 ans

Diplôme d'honneur : Suzanne Léger.
Médaille d'argent : Germaine Yvon.
— — Germaine Maubaillarcq.
— *de bronze :* Yvonne Cazanove.
— — M. Maurin.
— — Marie Martzel.

15 ans

Diplômes de
Médaille d'argent : Geneviève Peyte.
— *de bronze :* Lucienne Meneghelli.
— — Yvonne Astruc.
Mention honorable : René Bourgeois.
1 gravure : Yvonne Loreau.

16 ans

Diplômes de
Médaille d'argent : Ch. Ravaize.
— — Paul Toiron.
— — Alice Arbassier.
1 gravure : Valentine Laborderie.

Adultes

Diplôme de
Médaille d'or : Antoinette Ramoud.
Rappel de médaille : Madeleine Boffard.

Le jury a dû faire preuve d'une grande sévérité pour établir le classement où tout est personnel et absent d'influence commerciale.

On dirait qu'un même sentiment a animé tous les élèves et qu'ils ont voulu, pour leur dernier envoi de la présente année scolaire, laisser une excellente impression à ceux qui ont le plaisir de juger leurs œuvres.

J. Gillybœuf.

* * *

Le classement général du concours se trouve dans notre Partie générale, page 25. Il ne nous a pas été possible de le faire tenir en entier dans la Partie pratique du journal.

Brevet Supérieur

Croquis coté plan, coupe et élévation d'un pupitre pliant en métal

Ed. Valton.

